



COMITE REGIONAL DE CHAMPAGNE ARDENNE

CHALLENGE VTT JEUNES 2004

RÈGLEMENT

1 - DÉFINITION

1-1 - Le Comité Régional de Champagne-Ardenne de la Fédération Française de Cyclisme met en compétition le "**CHALLENGE VTT JEUNES**"

1-2 - Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1-3 - La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

1-4 – Le Challenge VTT Jeunes vise à créer une compétition suivie sur toute la saison en fonction des résultats dans chaque catégorie et dans chaque discipline.

- **Challenge descendeurs** : 1 podium pour récompenser les 3 meilleurs descendeurs de chaque catégorie
- **Challenge trialistes** : 1 podium pour récompenser les 3 meilleurs trialistes de chaque catégorie
- **Challenge crosseurs** : 1 podium pour récompenser les 3 meilleurs crosseurs de chaque catégorie
- **Challenge général** : 1 podium pour récompenser les 3 meilleurs pilotes toutes disciplines confondues, dans chaque catégorie.

1-5 - Ce challenge doit permettre à certains jeunes qui se sont « spécialisés » (par ex Descente ou Trial) de continuer à participer au Trophée pour courir le Challenge d'une discipline en particulier. Le classement général par points doit permettre de donner du sens aux épreuves et de motiver les jeunes qui pourront suivre leur classement tout au long de la saison.

1-6 – En fin de saison, une manifestation régionale permettra de communiquer et de remettre officiellement les récompenses aux vainqueurs du Challenge.

2 - PARTICIPATION

2-1 - Le Challenge VTT Jeunes est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC (exclus Pass'sport nature) ou par une fédération affiliée à l'UCI.

2-2 – Le Challenge VTT se déroule sur l'ensemble des 6 manches du Trophée Régional des Jeunes Vététistes 2004.

3 - CATÉGORIES

3-1 - Les catégories participantes sont les suivantes :

- Poussins G & F	né(es) en 1996-1997	:	7 à 8 ans
- Pupilles G & F	né(es) en 1994-1995	:	9 à 10 ans
- Benjamins G & F	né(es) en 1992-1993	:	11 à 12 ans
- Minimes G & F	né(es) en 1990-1991	:	13 à 14 ans
- Cadets G & F	né(es) en 1988-1989	:	15 à 16 ans

3-2 - Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4 - ENGAGEMENTS

4-1 - Les droits d'engagement au Challenge sont gratuits. Seuls sont perçus les droits à l'organisateur sur les épreuves qui composent le Challenge.

4-2 - Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

5 – REGLEMENT DE COURSE

5-1 – Le Challenge se déroule sur l'ensemble des épreuves du Trophée Régional des Jeunes Vététistes. Par conséquent, c'est le règlement du TRJV (et TNJV) qui s'applique.

5-2 – Compte tenu des enjeux ouverts par disciplines (xc, dh, trial), les concurrents sont autorisés à ne prendre part qu'à la discipline qui les intéresse et à faire l'impasse sur une ou plusieurs épreuves constituant un TRJV.

6 - MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

6.1 Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT lors d'une épreuve qui compose le Challenge.

6.2 Les vélos dits « spécialisés » (vtt de descente, vtt de trial, par ex.) ne sont pas interdits si le concurrent utilise ce seul et même vélo sur l'ensemble des épreuves d'une même manche de TRJV.

7 - COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT :

7.1- Classement par épreuve :

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve :

1er	100PTS	11ème	58PTS	21ème	38PTS	31ème	19PTS	41ème	9 PTS
2ème	92	12ème	56	22ème	36	32ème	18	42ème	8
3ème	86	13ème	54	23ème	34	33ème	17	43ème	7
4ème	80	14ème	52	24ème	32	34ème	16	44ème	6
5ème	76	15ème	50	25ème	30	35ème	15	45ème	5
6ème	72	16ème	48	26ème	28	36ème	14	46ème	4
7ème	69	17ème	46	27ème	26	37ème	13	47ème	3
8ème	66	18ème	44	28ème	24	38ème	12	48ème	2
9ème	63	19ème	42	29ème	22	39ème	11	49ème	1
10ème	60	20ème	40	30ème	20	40ème	10	50ème	1

En cas d'absence sur une manche, le concurrent ne marque pas de points.

En cas d'abandon sur une épreuve (chute, problème mécanique, etc..) le concurrent est déclassé et marque les points du dernier du classement de sa catégorie. En cas de plusieurs abandon dans la même épreuve d'une même catégorie, les concurrents ayant abandonnés marquent le même nombre de points.

7.2- Classements intermédiaires :

Des classements intermédiaires affichés sur le lieu des épreuves permettront aux compétiteurs de connaître leur position.

7.3- Classement général :

Meilleurs résultats retenus pour le comptage des points :

- Général Final : 4 sur 6 épreuves possibles
- Cross Country : 4 sur 6
- Trial : 2 sur 3
- Descente : 3 sur 4

Sera déclaré **vainqueur dans chaque catégorie et dans chaque discipline**, celui qui aura marqué le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves minimum indiqué ci-dessus, les meilleurs résultats étant retenus.

En cas d'ex æquo au classement général, les concurrents seront départagés par (dans l'ordre) les points remportés dans les disciplines suivantes :

- XC
- DH
- Trial

Si toutefois il reste des ex æquo, le **collège des commissaires** attribuera à chaque coureur concerné le nombre de points obtenus en additionnant les points correspondants aux différentes places, divisé par le nombre de coureurs ex æquo

8 - RÉCLAMATIONS

8-1 - Les réclamations concernant le déroulement du **Challenge Jeunes** devront être déposées par écrit auprès du Comité Régional de Champagne Ardenne de la FFC et seront étudiées conjointement par la CRVTT et la Commission Sportive Régionale.

